



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2017

**Action Sociale sur l'Espace
Public**

ASEP

Février 2018

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action.....	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.2 Compositions familiales	5
2.3 Ages.....	5
2.4 Environnement des personnes	6
2.5 Ressources au 1 ^{er} contact	7
2.6 Modes d'habitat au 1 ^{er} contact.....	8
2.7 Lieux de rencontre	9
2.8 Réponses apportées aux demandes	11
2.9 Evolution des contacts mensuels.....	12
3. Evènements marquants	13
4. Problématiques rencontrées	15
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples.....	16
6. Ressources humaines	17
7. Environnement, réseau, partenariat	18
8. Plan d'actions	19

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ✓ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : Un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels
- ✓ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ✗ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor
- ✓ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
 - ✗ L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.
 - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile.
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public :

Les missions de l'ASEP :

Proposer, offrir une réponse opérationnelle de proximité sur l'espace public auprès des personnes en situation ou en risque d'exclusion.

Favoriser le partenariat, le réseau, évaluer, réajuster l'action, l'intervention en fonction des réalités des publics, des saisons....

Faciliter l'accès aux soins, repérer les besoins, les problématiques santé, les attentes des publics rencontrés.

Veiller, observer, analyser, prévenir les situations individuelles et/ou collectives à risque (social, sanitaire).

Instaurer une écoute, un dialogue de proximité, un « sas » de médiation entre les acteurs locaux (habitants, mairie, commerçants, structures d'hébergement...) et les populations en grande précarité.

L'équipe mobile de l'ASEP est constituée de deux travailleurs sociaux et de l'infirmière du Point Santé, elle intervient sur la ville de Saint-Brieuc et sa périphérie selon les créneaux suivants :

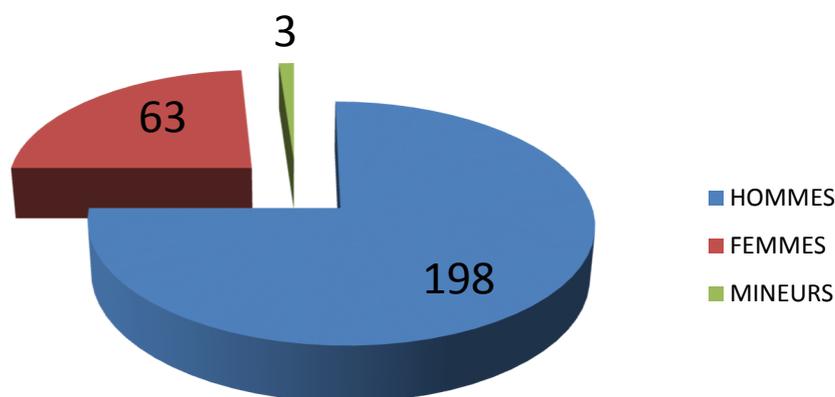
Lundi	17h00 – 19h00	En présence de l'infirmière
Mardi	17h00 – 19h30	
Mercredi	08h30 – 12h00	En présence de l'infirmier
Jeudi	17h00 – 19h30	
Vendredi	14h00 – 17h00	

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1. Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2017, **264 personnes** différentes (286 en 2016, 370 en 2015) ont été rencontrées sur la rue dans le cadre de l'Action Sociale sur l'Espace Public : ASEP avec lesquelles il y a eu **1174 contacts** (1399 en 2016, 1790 en 2015).

	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016	Nombre 2015	% 2015
Hommes	198	75%	224	78.32%	280	75.68%
Femmes	63	23.86%	62	21.68%	87	23.51%
Mineurs	3	1.14%	0	0%	3	0.81%
TOTAL	264	100%	286	100%	370	100%



- ✓ La part des femmes représente toujours entre 20 et 25 % des personnes rencontrées. On distingue plusieurs profils parmi ces femmes :
 - Femmes migrantes, qui arrivent sur le territoire français et avec qui, l'ASEP est rapidement en relation sur la rue (souvent par l'intermédiaire du 115). Ces femmes restent peu sur l'espace public et bénéficient souvent de l'aide de tiers. Les femmes isolées avec un ou plusieurs enfants, peuvent être accompagnées via l'ASEP vers un hébergement d'urgence adapté (Hybritel ou hôtel). Par la suite, l'ASEP ne les rencontre que très peu. Les femmes seules sont davantage mises à l'abri que les hommes et, en journée, elles se font plus discrètes et restent à l'abri à l'accueil de jour, à la bibliothèque...
 - Jeunes femmes avec un mode de vie nomade, seules ou en couple. Leurs hébergements sont mobiles, souvent un camion dont l'aménagement n'est pas toujours suffisant pour être totalement autonome. Certaines se déplacent en suivant le travail saisonnier. La durée du séjour en ville est très variable, parfois le temps de réunir les fonds nécessaires à la réparation du véhicule. L'ASEP est amenée à les revoir quelques jours, semaines ou mois après leur départ. La plupart du temps elles ne sont pas dans une démarche de sédentarisation sur la ville, mais il arrive qu'elles s'y implantent plusieurs années.
 - Femmes connues depuis longtemps et qui sont relativement ancrées sur la rue. La plupart d'entre elles ont un logement, seules ou en couple ou sont hébergées chez des amis. Elles vont, néanmoins, fréquenter la rue principalement pour faire la manche. La consommation d'alcool et de différentes substances psychoactives est présente et engendre des problématiques sanitaires importantes. L'ASEP rencontre également des femmes très isolées avec d'importants troubles psychiques.

- ✓ Les hommes représentent la majorité des personnes rencontrées. Ils occupent la rue de manière plus importante. Certains ont plus de difficultés à se mobiliser dans les démarches administratives et/ou de recherche de logement et s'inscrivent dans des parcours de rue de longue durée associés à des problématiques multiples.

2.2. Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples	Couples avec un ou des enfants	Groupes	Non communiqué	TOTAL
Nombre 2017	173	10	24	13	3	41	264
% 2017	77.58%	4.48%	10.76%	5.83%	1.35%	/	100%
Nombre 2016	195	3	35	9	/	44	286
% 2016	80.58%	1.24%	14.46%	3.72%	/	/	100%
Nombre 2015	311	8	13	14	/	24	370
% 2015	89.88%	2.31%	3.76%	4.05%	/	/	100%

La part des **personnes vivant seules** reste toujours largement majoritaire. Cependant on note, cette année, une augmentation significative de personnes seules ou en couple en présence d'enfant(s) à la rue. Il s'agit exclusivement de familles ayant déposés une demande d'asile, de titre de séjour ou un recours suite à une réponse défavorable. Certaines ont épuisé tous les recours et/ou ne relèvent pas de l'hébergement d'urgence.

2.3. Ages

	< ou = 18 ans	18 à 25 ans	26 à 49 ans	50 à 60 ans	> ou = 60 ans	Non communiqué	TOTAL
Nombre 2017	3	24	174	36	10	17	264
% 2017	1.21%	9.72%	70.45%	14.57%	4.05%	/	100%
Nombre 2016	2	41	179	33	5	26	286
% 2016	0.77%	15.77%	68.85%	12.69%	1.92%	/	100%
Nombre 2015	3	40	271	35	10	11	370
% 2015	0.84%	11.14%	75.49%	9.75%	2.79%	/	100%

	Nombre en 2017	% en 2017
< 18 ans	3	1.21%
18 – 24 ans	24	9.72%
25 – 29 ans	26	10.53%
30 – 39 ans	71	28.74%
40 – 49 ans	77	31.17%
50 – 59 ans	36	14.57%
> ou = 60 ans	10	4.05%
Non renseigné	17	/
TOTAL	264	100%

Les mineurs rencontrés dans le cadre de l'ASEP sont parfois des scolaires qui se rapprochent des personnes qui occupent l'espace public. Il convient néanmoins de maintenir notre vigilance auprès de ce public. En effet, certains mineurs rencontrés sont en situation de rupture scolaire et/ou familiale.

La tranche d'âges située entre 26 et 49 ans reste la plus significative et c'est maintenant la catégorie des 50 à 60 ans qui représente la seconde part des rencontres. Les contacts avec les 18-25 ans sont en forte diminution. Il s'agit de personnes ayant d'avantages de possibilités de faire appel à un réseau et plus mobile que les tranches d'âges supérieurs.

Il est à noter que lorsque l'ASEP est sollicitée via des signalements de particuliers, du CCAS, de la Mairie ou de la Police Municipale, à propos de personnes d'un âge avancé en situation très précaire, il s'agit la plupart du temps, de personnes déjà connues de l'ASEP. Celles-ci sont ancrées dans un long parcours de rue, mais sont suivies par des travailleurs sociaux. Ce sont notamment des hommes qui exercent beaucoup la manche.

2.4. Environnement des personnes

NB : Les éléments ci-dessous portent sur les contacts réalisés (soient 1174 contacts en 2017)

	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016	Nombre 2015	% 2015
Seules	580	49.40%	626	44.75%	821	45.87%
A deux	264	22.49%	280	20.01%	375	20.95%
En groupe	330	28.11%	493	35.24%	594	33.18%
TOTAL	1174	100%	1399	100%	1 790	100%

La part des personnes seules au moment du contact reste la plus importante et a significativement augmenté cette année. A l'inverse la part des personnes en groupe a fortement diminué.

Les lieux de regroupement se font plus rares, guère plus de deux, stabilisés sur des secteurs spécifiques. Nous comptabilisons un groupe à partir de 3 personnes. Lorsque les regroupements de personnes et de chiens sont importants, les relations se tendent sur le centre-ville avec les commerçants, les passants. La police municipale intervient alors fréquemment.

Nous avons recensé **82 personnes différentes qui pratiquent la manche**. Même si cette pratique est plus avantageuse seul, on sent un besoin d'échanger, que ce soit avec les professionnels de l'ASEP ou avec les habitants de la ville qui prennent quelques minutes pour discuter.

Le constat que l'on établit ici est celui d'un isolement croissant des personnes. Elles sont moins visibles et par conséquent les situations de précarité sont parfois difficilement détectables. Dans ces conditions, le travail avec le réseau et les partenaires s'avère crucial afin d'avoir des points de vue complémentaires sur ces situations. Le rôle de L'ASEP est ici de maintenir durablement le lien social afin d'aboutir à une relation de confiance.

	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016	Nombre 2015	% 2015
Avec un ou plusieurs chiens	145	12.35%	291	20.80%	303	16.93%
Sans chien	1029	87.65%	1108	79.20%	1 487	83.07%
TOTAL	1174	100%	1399	100%	1 790	100%

En 2017, la part des contacts avec la présence de chiens est en constante diminution : 12.35%. Ce qui représente **42 personnes différentes qui fréquentent l'espace public avec des chiens.**

Dans nos interventions, si nous ne prenons pas en compte la présence et l'importance de l'animal, il nous sera difficile d'entrer en contact avec le maître et de développer des axes de travail avec lui.

Ce sujet prend d'ailleurs une grande place dans les échanges car il représente, dans la plupart des cas, la préoccupation principale et quotidienne du maître.

2.5. Ressources au 1^{er} contact

	Salaire retraite	Allocation chômage/formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non Renseigné	TOTAL
Nombre en 2017	16	7	95	21	5*	64	56	264
% en 2017	7.69%	3.37%	45.67%	10.10%	2.40%	30.77%	/	100%
Nombre en 2016	10	8	118	23	14	35	78	286
% en 2016	4.81%	3.85%	56.73%	11.06%	6.73%	16.83%	/	100%
Nombre en 2015	21	15	153	56	11	72	39	367
% en 2015	6.40%	4.57%	46.65%	17.07%	3.35%	21.95%	/	100%

* Dont 1 l'Allocation Demandeurs d'Asile (ADA)

On peut noter une baisse de la part des personnes allocataires du RSA et une augmentation de :

- la part des personnes percevant un salaire ou une retraite (+2.88 points),
- la part des personnes sans ressource est en hausse (+ 13.94 points).

Les personnes sans ressource sont :

- les moins de 25 ans qui ne travaillent pas ou qui ne sont pas en formation, et n'ont pas accès au RSA,
- les personnes en situation de demande d'asile qui arrivent sur le territoire.

Parmi les personnes sans ressource, nombreuses sont celles qui, en réalité, ont accès au RSA ou à une autre allocation mais, suite à une rupture dans le suivi social, dans l'actualisation, ou encore suite à un changement de département, ces personnes ne perçoivent plus aucune indemnité. Ce type de situation peut durer plusieurs mois. Les personnes appréhendent les démarches administratives nécessaires pour réactiver leurs droits, d'autres revendiquent le fait de ne rien demander à personne. Dans tous ces cas, le maintien du lien effectué par l'ASEP s'avère ici primordial pour accompagner les personnes vers leurs droits.

La part des personnes reconnues par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) et qui perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a diminué depuis 2015.

2.6. Modes d'habitat au 1^{er} contact

	Nombre en 2017	% en 2017	Nombre en 2016	% en 2016	Nombre en 2015	% en 2015
Logement	63	28.77%	54	25.71%	117	36%
Hébergé chez un tiers	32	14.61%	41	19.52%	53	16.31%
Hébergement d'insertion	11	5.02%	40	19.05%	19	5.85%
Hébergement d'urgence	54	24.66%	22	10.47%	43	13.23%
Habitat précaire (squat, tente, camion, pension hôtel...)	30	13.70%	32	15.23%	41	12.62%
Rue	29	13.24%	17	8.10%	45	13.85%
Autre	0	0%	4	1.90%	7	2.15%
Non renseigné	45	/	76	/	45	/
TOTAL	264	100%	286	100%	370	100%

Quatre catégories de modes d'habitat :

✓ Le logement:

Parmi les 219 personnes pour qui l'information de leur situation au regard du logement a été renseignée lors du premier contact, **63 ont une solution de logement (28.77%)** que ce soit dans le parc public ou dans le parc privé (contre 25.71% en 2016 et 36% en 2015). Cela n'empêche pas que ces personnes passent une grande partie de leur journée sur l'espace public. La plupart exerce la manche, pour arrondir les fins de mois et être plus à l'aise financièrement pour payer les charges liées au logement.

✓ L'hébergement chez un tiers :

32 personnes (14.61%) étaient hébergées en famille ou chez des amis au premier contact (contre environ 19% en 2016 et 16% en 2015). Il faut préciser ici que les personnes sont parfois réticentes à dévoiler ce type d'informations. Ce type de mise à l'abri, nous le savons, reste très fragile car il arrive que des tensions entre l'hébergeur et l'hébergé aboutissent à un retour à la rue pour ce dernier. Si les conflits entre les membres de la famille ou dans les relations amicales nous sont dévoilés, nous orientons les personnes sans logement vers des dispositifs adaptés à chacun (115, accueil de jour pour de la recherche de logement classique sur internet, orientation vers le SIAO, etc....).

✓ La rue, l'hébergement précaire et l'hébergement d'urgence :

113 personnes (51.60%) étaient sans hébergement ou en hébergement d'urgence ou encore en habitat très précaire au moment de la rencontre (29.52% en 2016).

C'est plus précisément la part des personnes hébergées en structures d'urgence (Trait d'Union, ALT d'urgence et Hybritel) qui fait un bon significatif cette année.

Les personnes hébergées au Trait d'Union ou à Emmaüs au moment de la rencontre ont bien un toit, mais leurs conditions de vie sont très difficiles car elles doivent passer toute la journée à l'extérieur, été comme hiver. La fatigue les gagne vite, au bout de plusieurs nuitées d'hébergement, même si la plupart d'entre elles fréquentent l'accueil de jour, Boutique Solidarité d'ADALEA. Par contre, les personnes hébergées sur les ALT d'urgence ou à Hybritel peuvent y rester en journée, ce qui facilite grandement leurs démarches d'insertion.

Comme l'an passé, moins de personnes vivant en habitat précaire.

✓ L'hébergements d'insertion : (ALT, places de stabilisation, CHRS, Résidence Habitat Jeunes)

11 personnes (5.02%) rencontrées étaient prises en charge en structure d'accueil (19.05% en 2016).

Les places de stabilisation sont destinées aux personnes qui ont déjà un long passé de rue. Elles ne sont pas habituées à vivre dans les murs et certaines restent parfois dormir quelques soirs à la rue, même si elles sont en possession d'un logement.

2.7 Lieux de rencontre

	Nombre 2017	% 2017	Nombre 2016	% 2016	Nombre 2015	% 2015
La gare	38	3.24%	131	9.37%	227	12.68%
Les Champs	134	11.41%	100	7.15%	171	9.55%
Quartier des Promenades	4	0.34%	14	1.00%	6	0.34%
Place de la Liberté	47	4%	27	1.93%	6	0.34%
Place de la Résistance	70	5.96%	195	13.94%	216	12.07%
Quartier de Robien	5	0.43%	15	1.07%	21	1.17%
Quartier Saint-Michel	23	1.96%	4	0.29%	3	0.17%
Quartier Sainte-Thérèse	1	0.09%	2	0.14%	31	1.73%
Quartier de la cathédrale	61	5.20%	90	6.39%	35	1.96%
Quartier de Cesson	1	0.09%	3	0.21%	0	0.00%
Croix Saint-Lambert	0	0.00%	1	0.07%	4	0.22%
Quartier des Villages	50	4.26%	24	1.72%	23	1.28%
Rue St-Benoit (super U)	66	5.62%	81	5.79%	115	6.42%
Rue St-Guillaume	301*	25.64%	565	40.39%	758	42.35%
Quartier de Balzac	2	0.17%	0	0.00%	0	0.00%
Quartier de Gouëdic	15	1.28%	8	0.57%	9	0.50%
Rue des 3 frères Le Goff	0	0.00%	8	0.57%	17	0.95%
Poulain Corbion	96	8.18%	16	1.14%	17	0.95%
Quartier de Ginglin	108	9.20%	35	2.50%	30	1.68%
Ploufragan	13	1.11%	0	0.00%	5	0.28%
Plérin	6	0.51%	8	0.57%	2	0.11%
Tréguieux	3	0.26%	0	0.00%	0	0.00%
Langueux	6	0.51%	0	0.00%	0	0.00%
Visite à l'hôpital	6	0.51%	3	0.21%	10	0.56%
Domicile	71	6.05%	16	1.14%	3	0.17%
Boutique Solidarité	46	3.92%	20	1.43%	11	0.61%
Autre	1	0.09%	34	2.43%	27	1.51%
Total	1174	100%	1399	100%	1790	100%

* dont 125 place Duguesclin

■ La rue Saint-Guillaume :

Cet endroit reste très occupé en 2017 (**25.64% des contacts** s'y sont effectués contre 40.39% en 2016, 42.07% en 2015, 33.65% en 2014 et 12.72% en 2013).



A préciser que sur les 301 contacts effectués, 125 se sont plus précisément faits sur la place Du Guesclin au lieu-dit « Le chapeau de gendarme ». Cet endroit, situé en haut de la rue Saint-Guillaume a, en quelques sortes, supplanté « la Poiss » en tant que lieu privilégié de regroupement, même si de petits groupes (2 à 3 personnes) s'y maintiennent. Cela s'explique en partie par la configuration et la situation du lieu : un bosquet, des endroits pour s'asseoir, une passerelle couverte qui est un point de passage entre le centre-ville et la rue de Gouédic. Les groupes sont importants sur ce lieu. Ils sont constitués de quelques personnes connue de l'ASEP mais la majeure partie est inconnue ou rencontrée pour la première fois. C'est un point de rendez-vous parfois festif, mais les travaux de modification en ce moment à l'étude pour ce secteur vont influencer à l'avenir sur sa fréquentation.

Le profil des personnes en groupe :

- Elles sont jeunes (entre 18 et 35 ans).
- Elles sont souvent propriétaires d'un ou plusieurs chiens.
- Elles consomment de l'alcool et des stupéfiants sur la voie publique.
- Elles exercent la manche de manière plus rare et discontinue.
- Elles sont moins appréciées de la population locale et génèrent des situations de tension avec les commerçants notamment.
- Certaines fréquentent les squats, d'autres possèdent un logement, vivent au domicile familial ou chez des amis.

■ Les Champs :



11.41% des contacts se font sur cet espace, c'est le second lieu de rencontre le plus important après la rue St-Guillaume. La galerie commerciale n'est pas un lieu de manche. Les gens s'y retrouvent ou s'y donnent rendez-vous. C'est un lieu protégé du froid et sécurisant. Les personnes y restent sur des durées variables.

Cela peut être un passage rapide comme des groupes qui stagnent plusieurs heures. Les chiens n'y sont pas admis, c'est un lieu régulé par un service de sécurité. Nous y rencontrons presque exclusivement des personnes issues de l'immigration, ayant déposé une demande d'asile, en attente d'un titre de séjour, ou avec une situation administrative stable. La manche est pratiquée à l'extérieur des Champs (rue St François) par une ou deux personnes.

■ Quartier de Ginglin :

C'est le troisième lieu de rencontre de l'ASEP. Là encore, nous constatons une forte augmentation de la fréquentation : 9.20% en 2017 contre 2.50% en 2016. Il s'agit de groupes dont l'importance est variable. Ils sont constitués de personnes vivant à la rue durablement et que l'on rencontrait auparavant dans le centre-ville ainsi que de personnes isolées ayant un domicile dans le quartier. La tranche d'âges se situe entre 35 et 60 ans. La consommation d'alcool est fréquente à cet endroit et peut engendrer des nuisances. Il y a peu de propriétaires de chiens. Enfin, La manche y est également pratiquée par une ou deux personnes à la fois.

■ La gare :



Comme l'an passé, on note une forte diminution des contacts à la gare (**3.24% des contacts** pour 9.37% des contacts en 2016, 12.68% des contacts en 2015, 17.46% en 2014 et 39.26% en 2013). Nous rencontrons régulièrement une ou deux personnes qui pratiquent la manche devant l'entrée, mais guère plus.

Néanmoins, nous maintenons notre vigilance car à l'achèvement des travaux, de nouveaux lieux de rencontre, de regroupements seront potentiellement attractifs comme par exemple: la nouvelle passerelle et les espaces aménagés au niveau du boulevard Carnot et du boulevard Charner.

La gare est un lieu où l'ASEP se rend tous les jours. Nous y allons aussi tous les vendredis après-midi pour aller consulter et signer la main courante établit entre la SNCF et l'ASEP (cahier d'échanges sur les situations problématiques). Nous y lisons les remarques des agents de la SNCF et y annotons nos observations. Cet outil a été créé dans le cadre de notre convention. Ces passages hebdomadaires dans le bureau des chefs d'escale nous permettent aussi et avant tout d'échanger avec les agents, sur l'ambiance en gare, sur des points particuliers s'il y en a, et sur les démarches que nous mettons en place concernant des situations particulières.

■ Poulain Corbion :

Nous constatons une hausse de la fréquentation à cette endroit : 8.18% en 2017 contre 1.14% en 2016. Les personnes rencontrées ici pratiquaient auparavant la manche rue St Guillaume ou dans les alentours. Le parking de Poulain Corbion se prête particulièrement bien à l'exercice de la manche, il y a un banc non loin d'un horodateur couvert, de plus c'est un point de stationnement de la maraude de la Croix Rouge le lundi et le jeudi soir.

Le profil des personnes :

- Elles sont connues de la population locale et dialoguent avec celle-ci.
- Elles ne sont pas propriétaires de chiens.
- Certaines ont un logement, d'autres dorment dans la rue.
- Elles ont le plus souvent entre 40 et 60 ans.
- Ce sont des personnes isolées.
- Elles ont un rythme bien défini et ont une très bonne organisation entre elles pour se relayer sur ce lieu de manche.

2.8. Réponses apportées

	Nombre 2017	% 2017
Orientations ADALEA	182	54.98%
Orientations externes	28	8.46%
Informations	34	10.27%
Soins	12	3.62%
Couvertures	5	1.51%
Vêtements	10	3.02%
Transports	60	18.13%
TOTAL	331	100%

La part la plus importantes des réponses apportées par l'ASEP, se fait **au sein de l'association**. En effet L'ASEP reçoit avant tout des demandes de premières nécessités qui correspondent à différents dispositifs d'ADALEA : 115, Boutique Solidarité, Point Santé, SIAO, Accompagnement RSA et autres.... Ce qui représente 182 réponses. Ici, les orientations en interne permettent une certaine fluidité dans l'orientation et les réponses proposées aux personnes. Les **orientations externes** visent notamment : le CAARUD, le CSAPA, la CAF, le CCAS, la Mission Locale, Pôle Emploi, des médecins, l'hôpital, des associations caritatives, mais aussi les liens avec la famille.....

En seconde position, viennent les réponses concernant le **transport**, avec 38 personnes différentes accompagnées pour 60 trajets effectués. Dans les situations les plus complexes, l'ASEP peut exceptionnellement effectuer le transport des personnes. Ceux-ci sont cependant toujours liés à une mise à l'abri ou à une hospitalisation quand la situation nécessite du soin mais ne relève pas d'une urgence par un transport Samu ou des Sapeurs-Pompiers.

Impact Positif



L'aspect le plus significatif à retenir ce sont les 21 personnes qui ont accédé à un hébergement d'urgence, d'insertion ou à un logement via l'ASEP cette année. En gardant le lien avec le 115 durant l'ASEP nous sommes en mesure de proposer des solutions d'hébergement directement auprès de personnes qui n'auraient pas forcément effectué cette démarche elles-mêmes.

Enfin, dans la limite de trois places, nous sommes en mesure de proposer directement une mise à l'abri en ALT d'urgence en fonction de la situation de la personne. C'est une alternative à l'hébergement d'urgence collectif qui peut être difficilement vécu pour certaines personnes. Cette option s'avère être un levier efficace vers l'hébergement d'insertion.

2.9. Evolution des contacts mensuels

Activité 2017	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Nombre d'interventions ASEP réalisées	21	18	21	18	17	20	18	17	16	13	15	15	209
Nombre de contacts	111	92	138	143	134	153	118	155	139	108	109	82	1482

Activité 2016	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Nombre d'interventions ASEP réalisées	19	20	21	17	18	20	15	22	16	15	17	17	217
Nombre de contacts	188	161	130	110	129	122	124	172	96	57	45	65	1399

Activité 2015	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Nombre d'interventions ASEP réalisées	17	16	16	17	13	20	18	17	15	20	18	16	203
Nombre de contacts	126	92	101	128	104	191	168	193	182	193	175	137	1790

3. EVENEMENTS MARQUANTS

■ Des actions auprès des personnes

Temps d'échanges au sein de la Boutique Solidarité et action CANIPREM :

Un temps d'échanges s'est déroulé le 28 juillet sur la boutique solidarité pour échanger sur l'action DECLIC et l'accueil des chiens dans les locaux définitifs de l'accueil de jour (50 rue de la Corderie). Sept personnes y ont participé (dont l'association Entraides 22 pour apporter son expertise sur ce thème).

Dans un premier temps, il y a eu une présentation de la dalle sur laquelle l'abri-canin devrait être installé, les participants ont pu soumettre plusieurs idées dans l'élaboration de cet espace. Par la suite, la mise en place de l'action DECLIC (Cf. point suivant) a été expliquée, les personnes ont pu, si elles le souhaitaient, poser des questions.



Un deuxième temps d'échanges a eu lieu le 13 décembre sur la boutique solidarité avec un éducateur canin. En parallèle, une personne rencontrée lors des maraudes a réussi avec succès le CCAD (Certificat de Capacité Animaux de Compagnie). Cette personne ayant le projet de vivre de sa passion pour les chiens, elle a été mise en relation avec l'éducateur canin. La présence de la chargée de projet de l'association (pour discuter de l'avancée du projet de l'abri canin) et de l'association Breizh Patounes (distribution de croquettes notamment) ont satisfait les personnes présentes.

DECLIC :

Du 15 juin au 31 décembre 2016, les services municipaux Trait d'Union et Propreté Urbaine, en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'association Armor Emploi, ont expérimenté un nouveau dispositif nommé « **Déclic** ».

L'action est née d'une réflexion menée par un groupe de travail qui se réunit régulièrement depuis janvier 2015 pour évoquer la question des publics en errance avec la possibilité de leur proposer une activité rémunérée. Il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi, en situation de très grande marginalisation.

Plus précisément, l'action consiste à proposer 2 heures de travail à des personnes en situation de grande précarité. Un contrat de travail est signé juste avant la mission et la rémunération est versée sitôt la mission réalisée, à hauteur de 10 € net de l'heure. Les fiches de paie sont adressées par courrier en début de mois suivant.

L'expérimentation initiale menée avec les personnes hébergées au Trait d'Union ayant donné de bons résultats, il a été décidé depuis août 2017 de l'élargir aux personnes rencontrées **sur l'espace public** dans le cadre de l'ASEP. Il y a donc désormais deux équipes de travail : des personnes accueillies au Trait d'Union et des personnes rencontrées sur l'espace public. Chaque jeudi après-midi une équipe se rend sur l'action propreté urbaine tandis que l'autre se rend à l'action désherbage.

41 personnes différentes ont participé à l'action entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2017 (28 personnes du Trait d'union / 13 de l'ASEP). Les retours sont très positifs, autant des professionnels encadrant que des participants mais également des riverains qui ont pu faire des remarques positives à quelques personnes vues avec l'ASEP.

Les participants interrogés déclarent qu'après la rémunération, leur principale motivation est le fait de :

- Se sentir utile, valorisé, et rendre un service à la Ville (qui par ailleurs offre un toit pour les personnes hébergées au Trait d'Union)
- S'occuper/occuper les journées
- Se mettre en situation de travail, se tester, réapprendre à respecter un rythme
- Respecter l'environnement, prendre soin de sa ville

Les évaluations menées par les professionnels donnent des résultats très positifs sur la qualité du travail réalisé, le respect des consignes, du matériel mis à disposition, la motivation au travail, une attitude globalement positive dans l'environnement de travail. Egalement, le service Espaces Verts note que le travail est bien fait et immédiatement visible. C'est un vrai soutien pour le service.

Décès d'une personne :

Fin mai lors d'une maraude, un homme interpelle les professionnels de l'ASEP car il n'a pas vu un de ses amis depuis plusieurs jours. Il était vraiment inquiet. Les professionnels l'ont alors questionné sur les lieux où son ami aurait pu aller mais il certifie qu'il n'a pas de connaissances en dehors de son quartier (Ginglin). L'équipe lui demande de faire passer le mot autour de lui et de prévenir l'équipe à la moindre nouvelle.

Au vu de la vulnérabilité de la personne disparue, les professionnels prennent rapidement contact avec plusieurs organismes : l'hôpital Yves Le Foll, la fondation Saint Jean de Dieu, la police municipale et nationale, le CMP, la MDD mais personne n'a de nouvelles récentes de Mr.

Quelques jours plus tard, toujours sans nouvelles de Mr et au vu de sa vulnérabilité, l'équipe en échange avec l'encadrement. Il est alors décidé de contacter le 17 et le 18 : Mr a finalement été retrouvé décédé à son logement.

Deux professionnels de l'ASEP sont allés sur place afin d'aller à la rencontre de ses amis présents sur l'espace public. Ils venaient de voir la police et les pompiers passer mais ils ne savaient pas que leur ami était décédé. Au vu du lien de confiance établi avec ces personnes, les professionnels ont exprimé de la manière la plus simple et douce possible son décès. L'équipe de l'ASEP est alors restée quelques instants avec eux pour essayer de les reconforter. Le fait de savoir que son décès a dû être très rapide semblait les soulager. Il était alors important de leur conseiller de ne pas rester seuls pendant le week-end et que la porte de l'association leur serait toujours ouverte pour discuter.

Il s'est ensuite suivi une longue recherche de la part du commissariat pour trouver des proches de Mr pour organiser les obsèques. Ce temps a semblé très long pour ses amis de rue. Alors, l'ASEP s'est rendu quotidiennement dans leur quartier pour prendre de leurs nouvelles.

Une professionnelle qui s'était rendu sur place, a par ailleurs, assisté aux obsèques.

Opération « Restez à l'écoute » :



L'Association Les Enfants du Canal soutenue par la Fondation Abbé Pierre a distribué des postes de radio aux personnes sans abri à travers une opération nationale intitulée « Restez à l'écoute ». Ces postes de radio fonctionnent grâce à une dynamo et l'énergie solaire.

L'ASEP s'est portée candidate pour la ville de Saint-Brieuc. Le renouvellement de cette action a été très bénéfique pour les personnes. Ce geste en période de fin d'année peut permettre de passer avec plus de facilité la période souvent difficile des fêtes de fin d'année.

■ Des actions en faveur des personnes

Hommage du collectif Fraternité, Dignité, Cimetière

Cette initiative émane de deux Briochins, qui ont vécu à la rue, en Ille-et-Vilaine. Le collectif a été créé en avril 2016 afin d'organiser les obsèques et entretenir les tombes de ceux qui étaient dans une situation de précarité et d'isolement. « *Ils ont le droit à la dignité dans la mort, comme tout être humain* », ajoute Gérard Desmoutiez, membre du collectif.

La population, des membres de la municipalité, du CCAS et les associations étaient conviées à ce temps de recueillement le vendredi 27 octobre place des Droits de l'Homme. Lors de l'hommage, les noms, les surnoms des personnes décédées ont été écrits à la craie, sur les pavés, venant compléter l'œuvre éphémère au cœur du rassemblement, des compositions florales ont également été déposées. La cérémonie a permis aux personnes vivant à la rue, de s'exprimer librement et d'alerter les pouvoirs publics. Un des professionnels de l'ASEP s'est rendu à cet hommage et a accompagné des personnes jusqu'à la cérémonie.



Une intervention à la bibliothèque :

En 2017, l'ASEP a été sollicitée par la responsable des bibliothèques de Saint-Brieuc car les professionnels ont rencontré des difficultés face à des personnes en grande précarité.

Dans un premier temps, une rencontre au sein de la bibliothèque avec pour objectifs de :

- Laisser la place aux agents des bibliothèques pour s'exprimer sur leurs difficultés et besoins;
- Une présentation brève des actions du rond-point.

Il est alors ressorti très clairement le besoin de faire une rencontre avec l'ensemble des professionnels de la bibliothèque afin d'échanger sur les missions du rond-point et les pratiques de chacun. Pour ce faire, une professionnelle de l'ASEP et la coordinatrice sont intervenues auprès des équipes : le retour de part et d'autre a été très positif.



Désormais, l'ASEP se rend de temps en temps au sein de la bibliothèque André Malraux pour échanger au besoin sur des situations. La bibliothèque a également les coordonnées téléphoniques de l'ASEP et mails pour demander des conseils si besoin.

Il serait intéressant chaque année de poursuivre ce type d'action avec des partenaires différents. Le public en errance peut générer des peurs. Il suffit souvent de quelques échanges avec la population afin de faire tomber ces craintes et parfois aussi quelques préjugés.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

De très jeunes personnes sur la rue :

L'ASEP a constaté la présence de jeunes en centre-ville notamment sur la Place Duguesclin. Ces jeunes ont approximativement entre 16 et 20 ans. Ils fréquentent des personnes qui occupent durablement cette place soit pour faire la manche et/ou pour se retrouver.

Rentrer en contact avec ces jeunes est différent de la manière de faire avec le public plus connu de l'ASEP. L'équipe observe que ces jeunes répondent au bonjour de l'équipe mais qu'ils ne souhaitent pas aller plus loin dans l'échange.

Certains d'entre eux sont domiciliés à la Boutique Solidarité. Lorsqu'ils vont chercher leur courrier, l'équipe de l'accueil de jour essaye de rentrer en contact avec eux mais la plupart du temps ils vont juste répondre à la question posée sans aller plus loin.

Ce questionnement par rapport à ces jeunes a pu être évoqué avec différents partenaires.

Des actions / démarches collectives :

D'une manière générale, ce type d'actions est observé régulièrement sur l'espace public. Souvent dans des conditions plutôt négatives mais il peut être également vecteur de choses très positives : plusieurs personnes rencontrées au fil de l'année ont intégré un hébergement d'insertion, le fait d'en parler autour d'elles peut inciter d'autres personnes à franchir le pas. Les professionnels remarquent régulièrement qu'elles ont besoin d'entendre le même discours de la part d'un pair pour activer une démarche d'insertion.

La non demande :

Les personnes marginalisées depuis plusieurs années sont souvent dans la non demande. Elles se sont accommodées comme elles le pouvaient à leur mode de vie et ont leurs habitudes. L'équipe se doit alors d'être vectrice de lien social qui peut parfois amener la personne, au fil du temps, à verbaliser une demande.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

L'ASEP et son rôle de médiation :

« Au cours du printemps 2017 nous avons reçu un signalement à propos d'un homme âgé vivant dans un local poubelle. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans le secteur en question sans rencontrer cette personne.

En octobre, nous recevons de nouveau un signalement identique, provenant d'un gardien d'immeuble qui s'inquiète de la sécurité des lieux. Nous parvenons à établir un contact avec la personne en question : Monsieur Y.

Il s'est installé dans un garage d'immeuble inutilisé. La rencontre se déroule bien, et Monsieur Y semble apprécier le dialogue. Nous passons le voir régulièrement, à l'occasion nous le conduisons jusqu'à la Boutique Solidarité où il apprécie boire une boisson chaude. Le gardien d'immeuble est en lien avec la propriétaire du garage ou Monsieur Y s'abrite. Pour des raisons de sécurité ils souhaitent que Monsieur Y quitte les lieux. Il accumule, effectivement, de nombreux journaux et revues et s'éclaire à la bougie. Nous en discutons avec lui et convenons d'un rendez-vous pour vider le garage. Sur place, le gardien de l'immeuble est présent, nous accompagnons Monsieur Y dans le tri de ses affaires. Un casier est mis à sa disposition à la Boutique Solidarité afin qu'il entrepose les biens auxquels il est le plus attaché.

Déjà bien en amont nous lui avons proposé de contacter le 115 mais Monsieur Y rechigne à fréquenter les hébergements d'urgence et sa problématique ne permet pas de l'orienter vers un logement autonome de type ALT.

Ici la médiation engagée par l'ASEP a permis à Monsieur Y de quitter le lieu qu'il avait investi d'une manière apaisée, en limitant les risques. De plus, la relation construite nous a permis de ramener Monsieur Y vers la personne en charge de sa mesure de protection afin de l'accompagner dans ses démarches administratives.

Enfin nous restons vigilants quant à cette situation du fait des difficultés d'accompagner Monsieur vers un hébergement. »

6. RESSOURCES HUMAINES

■ Personnel :

L'infirmière en poste a réduit temporairement, et à sa demande, son temps de travail. Un infirmier est venu compléter ce temps tous les mercredis, il participe donc à la maraude du mercredi et l'infirmière, à celle du lundi.

■ Supervision :

Echanger autour de problématiques et situations particulièrement complexes et mettre en lien les interventions des uns et des autres ont fait partie, en 2017, des objectifs attendus par l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de la prise en charge des personnes les plus démunies.

En 2017, des séances de supervision mensuelles se sont déroulées pour ces professionnels.

■ Formation :

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations ou de conférences est également important.

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Plan de formation 2017	
Animation gestion d'un groupe / Mobilisation des publics précaires	14h
Gérer et prévenir les situations de conflits et de violence	14h
Hors plan de formation	
Prévention radicalisation	3h
Formation sur le processus de radicalisation	3h
TOTAL	34h

Ces temps de formation ou de colloques n'ont pas forcément eu lieu sur le temps de l'ASEP, les salariés concernés étant également sur d'autres actions (Boutique Solidarité par exemple).

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Le partenariat est, au fil des années, de plus en plus présent dans l'action de l'ASEP.

* Les services de la ville :

- CCAS : liens avec l'ASEP par rapport à la domiciliation, l'ouverture de droits
- Trait d'Union : fort partenaire, en liens réguliers avec l'équipe ASEP
- Police municipale : échanges téléphoniques, signalements, échanges physiques au sein de leurs locaux
- Bibliothèque : temps de présentation des services, passages de l'ASEP au sein de la bibliothèque

* Les services médico-sociaux :

- EMPP, CSAPA, Urgences, Hôpital, Pompiers, SAMU, CAARUD...

* Les services de l'Etat :

- Police nationale : liens avec l'assistante sociale (cf. focus plus bas)
- La Poste : suite à un signalement

* **Les organismes de tutelle et les Maisons Du Département** : liens ponctuels devant les situations qui inquiètent l'équipe ASEP ou demande des travailleurs sociaux de la MDD ou des services de tutelles pour savoir si l'équipe ASEP rencontre sur la rue telle ou telle personne.

* **Les associations caritatives** : (Secours Populaire, Croix Rouge, Restos du cœur et Secours Catholique, l'association Breizh Patounes...). Echanges sur des situations inquiétantes, relais en niveau I, dépannages alimentaires et vestimentaires...

* **La SNCF** : (chefs d'escale, guichetiers, la SUGE, agent de la ferroviaire...). Liens téléphoniques, physiques sur le terrain, physiques en réunion de travail... Une convention entre la SNCF et ADALEA détermine les modalités d'intervention de l'ASEP (passages quotidiens à la gare et utilisation de la main courante, outil commun partagé avec la SNCF sur les situations les plus problématiques en gare).

* Les commerçants

* **Les dispositifs de logement ou d'hébergement** : SIAO, Emmaüs, Hôtel, Hybritel, ALT, Maison relais, CHRS, places de stabilisation...



Focus sur trois partenaires :

La Police nationale :

La présence d'une assistante sociale au sein du commissariat facilite les échanges. Il est arrivé à plusieurs reprises que l'équipe de l'ASEP l'interpelle par rapport à des situations. Elle reçoit régulièrement des appels téléphoniques de partenaires et aussi de parents inquiets.

La Croix Rouge Française :

Au niveau de la Croix Rouge, le volontaire en service civique a pour mission de développer le travail partenarial. Les échanges téléphoniques et physiques permettent de faire un point sur les personnes rencontrées lors des maraudes de la croix rouge. Ces temps permettent aux équipes de confronter leurs points de vue sur les situations et mettre en lumière les actions qui pourraient être menées.

Breizh Patounes :

Cette association a pour mission d'aider les propriétaires d'animaux en situation de précarité à subvenir aux besoins de leurs compagnons à quatre pattes. L'ASEP a rencontré plusieurs personnes de l'association. Cette rencontre a permis une présentation mutuelle : fonctionnement, horaires d'intervention... Les deux équipes ont pu alors exprimer leurs questionnements si elles en avaient, et réfléchir à la manière de travailler ensemble. La rencontre a permis de faciliter les échanges.

Par ailleurs, la participation à l'après-midi Caniprem a été très intéressante. Ce type d'action est à renouveler.

8. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER | **INNOVER** | **COOPERER** | **IMPLIQUER** | **S'ENGAGER**

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

La fiche action ci-après, spécifiquement dédiée à l'ASEP, a donc été conçue comme un outil de déclinaison du projet associatif. Elle est inspirée des fiches actions dont disposait déjà le pôle Accueil Ecoute & Veille Sociale et plus particulièrement le dispositif Rond-Point suite aux évaluations interne et externe.

FICHE ACTION 8

Axe de progrès N°12 1. Accompagner	Evaluer le niveau d'intervention de l'ASEP
Créée en 2006, l'Action Sociale sur l'Espace Public (ASEP) est une réponse de proximité auprès des populations en situation ou en risque d'exclusion sur la rue. Il s'agira d'évaluer le niveau et les modalités de réponse de l'ASEP par rapport aux besoins.	
Objectifs opérationnels : 1.3. Développer nos compétences, la pluridisciplinarité, repenser et adapter nos pratiques <ul style="list-style-type: none">• Evaluer les réponses apportées et les créneaux d'intervention de l'ASEP : pertinence des horaires d'intervention, repérer les nouveaux besoins en organisant un temps de réflexion avec les professionnels de l'ASEP, en interrogeant les partenaires lors d'un temps de régulation et les personnes accueillies à la boutique solidarité lors d'un temps d'échanges.	
Modalités et/ou moyens à mettre en œuvre : Moyens humains	
Délais : 2014-2019	
Evaluation / indicateurs : <ul style="list-style-type: none">• Les différents partenaires sont sollicités sur le repérage de nouveaux besoins• Des nouvelles modalités d'intervention sont mises en œuvre en réponse à des nouveaux besoins	